



REGLEMENT

TROPHEE D'ARMOR VOILE LEGERE 2026

mise à jour du 18/03/2026

1. Présentation et Participation

Le Trophée s'appuie sur les régates organisées par les clubs des Côtes d'Armor, conformément au calendrier établi.

- **Supports éligibles :** Tous les dériveurs et catamarans répertoriés dans la table des handicaps officielle de la FFVoile de l'année en cours.
 - Note : Les Optimists ne sont pas admis.
- **Licence :** Chaque coureur doit posséder une licence FFVoile valide (annuelle ou journalière).
- **Cadre réglementaire :** Les épreuves suivent les RCV (Règles de Course à la Voile) de la FFVoile, les instructions types fédérales et l'avis de course propre à chaque épreuve.

2. Organisation des Épreuves

Chaque club organisateur est responsable de la gestion de sa régate (inscriptions, arbitrage, remise des prix).

- **Validation :** Une seule manche validée suffit pour valider la régate.
- **Sécurité :** Le port du gilet et d'une combinaison isothermique est obligatoire pour la "Coupe des Pieds Gelés". Pour les autres épreuves, la réglementation en vigueur s'applique.
- **Convivialité :** Un pot de l'amitié doit être offert aux concurrents lors de la proclamation des résultats.
- **Parcours :** Ils peuvent être adaptés selon les supports ou les niveaux de pratique.
- **Classement :** Transmission FFV à l'issue de la régate et au plus tard avant le mercredi suivant. Le CDV récupère les résultats sur le site fédéral.

3. Système de Classement

Le CDV 22 centralise et traite les résultats récupérés sur le site fédéral pour établir les classements du Trophée.

Classement Individuel :

- **Calcul des points :** Utilisation du mode « à minima.
- **Assiduité :** Un coureur inscrit au Trophée mais absent sur une étape reçoit 50 points.
- **Calcul final :** Le classement général est établi sur la base des **4 meilleurs résultats** (sur un maximum de 11 régates).
- **Changement de support :** Un coureur changeant de catégorie en cours de saison sera classé séparément dans chaque catégorie.
- **En cas d'égalités finales de points à trancher :** application des modalités de la règle A8 sur les classements « trophée » des différentes régates.

Classement Club

- Le classement "Club" est obtenu en cumulant les points des premiers de chaque club dans les trois catégories de classements (dériveurs et catamarans).

4. Inscriptions et Tarifs

Inscription :

- **Dériveur solitaire :** 7.5€.
- **Dériveur double / Catamaran :** 15 €.

Location :

- **Location de matériel :** À partir de 5 € par personne selon les supports proposés par le club. (Une caution pourra vous être demandée).

5. Récompenses

- **Par épreuve :** Les clubs doivent prévoir une récompense pour les 3 premiers de chaque catégorie, la première féminine et le premier club de chaque catégorie.
- **Remise des prix annuelle :** Les 3 premiers coureurs licenciés dans les Côtes d'Armor (par catégorie), la première féminine et le premier club seront mis à l'honneur.

Contact et Informations

CDV 22 – Maison Départementale des Sports 18 Rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan
Tél : 02 96 76 25 41 | **Web :** www.cdv22.com | **Email :** contact@cdv22.com